

nous assurer leur appui. Jusqu'ici nous sommes entrés en relations avec ceux de l'Ontario, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba et nous comptons le faire avec les autres sous peu. La tâche dépasse notre compétence. Nous savons en effet que l'instruction est du domaine exclusif des provinces et il nous faut en tenir compte. Quoi qu'il en soit, si nous savons y mettre le doigté, je ne doute pas d'une collaboration pleine et entière. Je conviens avec l'honorable député de Vancouver-Sud que nous ne devons pas tout simplement nous en remettre aux provinces, mais qu'il nous faut y contribuer nous-mêmes. Je compte donc sur l'appui unanime de la Chambre lorsque je demanderai les fonds nécessaires, car, sans argent, une tâche de ce genre est impossible.

M. GREEN: Nous demanderez-vous cet argent dès la présente session?

L'hon. M. MARTIN: Nous avons un programme que nous devons soumettre au ministre des Finances et que nous présenterons à la Chambre en temps opportun. J'en avertis bien amicalement dès maintenant le comité et mes honorables collègues, — je compte sur leur appui.

M. FLEMING: Encore des crédits supplémentaires!

L'hon. M. MARTIN: Nous ne pouvons soumettre ces crédits avant l'adoption de la mesure. Pour ce qui est du genre de questions qui seront posées et du traitement qui sera accordé, j'ai sous la main un des meilleurs manuels projetés. Sans entrer dans le détail, je dirai qu'il fournit un historique du Commonwealth, de la famille royale ainsi que des notices biographiques sur nos principales figures politiques canadiennes, — premiers ministres fédéraux et provinciaux, — ainsi que sur nos principaux poètes, musiciens et autres. Il contient des questions et réponses concernant les gouvernements provinciaux et fédéral, la nature de la constitution, les devoirs du citoyen, l'histoire générale du pays, et le reste. La semaine dernière, j'ai demandé aux principaux historiens canadiens de langue française, de langue anglaise et d'autres langues de me rencontrer pour établir une base de collaboration. Il y faut du temps; on ne peut tout faire en une année ou même en quelques années. Quiconque s'imagine qu'on peut réaliser du jour au lendemain, une œuvre de l'envergure que nous prévoyons, ne se rend pas compte de la tâche à accomplir. La simplification des questions pose un réel problème. Il n'est pas facile de les réduire à des normes qui soient à la portée de tous. Nous nous efforcerons, tout en consultant ces divers organismes, de rendre les questions aussi com-

préhensibles que possible, compte tenu des divers groupes auxquels elles devront s'adresser.

Je ne voudrais pas que mes paroles semblent discréditer le travail des organismes bénévoles, qui est d'une importance majeure, à mon sens. Il est étonnant de constater le nombre d'instituteurs canadiens qui consacrent leurs soirées à l'enseignement. Le nombre des organismes bénévoles qui s'occupent de ce travail est si grand et leur œuvre si féconde que je ne voudrais pas du tout avoir l'air de les discréditer. L'honorable député de Vegreville s'est énergiquement prononcé en faveur d'un manuel semblable à celui des Etats-Unis. Je puis lui apprendre que ceux que nous préparons se fondent sur six ouvrages publiés par la république voisine. Ils nous sont précieux à cette fin. Nous sommes également à même de nous inspirer du travail accompli par la Commission d'information en temps de guerre de Grande-Bretagne et par celle du Canada. Nous sommes en mesure de consulter tous ces manuels et nos hauts fonctionnaires les étudient sérieusement. Par l'entremise de la division de la citoyenneté, nous sommes en contact avec tous les journaux du pays, surtout ceux de langues autres que l'anglais et le français, et nous leur fournissons constamment des articles sur le Canada. Ces renseignements leur sont communiqués et c'est là un autre moyen d'inculquer aux futurs citoyens canadiens les connaissances que nous voudrions les voir posséder. L'honorable député de Vancouver-Est a déclaré aujourd'hui, si je ne me trompe, que nous devrions nous occuper des immigrants dès leur arrivée au pays, et ses remarques m'ont fort intéressé. En un sens cette question n'est pas du ressort du secrétariat d'Etat, mais je crois que la recommandation mérite d'être notée et j'en causerai certainement avec mon collègue le ministre des Mines et ressources.

M. GREEN: Cette question ne relève-t-elle pas de la division de la naturalisation du ministère?

L'hon. M. MARTIN: Non; les gens en question ne sont pas encore citoyens. L'honorable député voulait sans doute parler des immigrants qui débarquent. On a proposé que nous nous mettions en contact avec eux dès leur arrivée, peut-être en leur adressant une lettre ou par quelque autre moyen, afin de leur souhaiter une cordiale bienvenue et de les renseigner sur le Canada.

M. GREEN: Cela n'entre-t-il pas dans le cadre des travaux qu'accomplit votre division de la naturalisation et de la citoyenneté?

L'hon. M. MARTIN: En un sens, oui, mais naturellement lorsque ces gens arrivent ici, ils relèvent du ministre des Mines et